

POSTULAT

Auteur Commission SP, par Anton Lauber et Géraldine Arlettaz-Monnet
Objet Quels moyens pour lutter contre la criminalité informatique et économique?
Date 08.05.2017
Numéro 4.0262

Phishing, hacking, virus, spywares, cybercriminalité économique, sextorsions, etc. sont autant de phénomènes auxquels chaque citoyen/internaute valaisan peut un jour se retrouver confronté, avec ou sans préjudice. En l'absence de statistique publiée, il est très difficile d'établir le montant du préjudice lié aux escroqueries commises via Internet (pour celles annoncées). Cependant, avec la démocratisation des outils informatiques et le développement exponentiel des services accessibles via Internet (petites annonces, réseaux sociaux, etc.), il ne fait aucun doute que ce préjudice se chiffre à plusieurs millions de francs. Pour les premiers mois de 2017, des préjudices de l'ordre d'un million ont déjà été enregistrés. Si la cybercriminalité est moins spectaculaire qu'un braquage et autres faits divers, elle cause en revanche des dégâts financiers bien plus importants. A ce titre, il est important que la Police cantonale dispose des moyens nécessaires pour identifier et poursuivre les auteurs de ces crimes et délits.

Les investigations en la matière nécessitent des compétences très pointues, tant dans le domaine du forensique numérique (IT) que dans celui de l'analyse financière. Ces profils spécialisés n'apparaissent pas au sein de l'effectif policier actuel ou parmi les aspirants. La section financière/IT de la Police cantonale apporte un soutien technique aux enquêteurs et aux magistrats dans les investigations liées aux domaines des mœurs, de l'intégrité physique et des délits économiques complexes. Le groupe IT, composé aujourd'hui de deux unités policières, procède principalement à la recherche de traces numériques sur les supports saisis. Les fichiers liés à la pornographie interdite figurent malheureusement en tête des données les plus souvent analysées par les enquêteurs IT dans le cadre de la lutte contre la pédocriminalité et l'alimentation de bases de données nationales et internationales. Le groupe IT intervient également pour toutes les questions liées à la recherche de renseignements sur Internet ainsi que dans l'étude des éléments techniques susceptibles de permettre l'identification des auteurs de délits commis via Internet. Le groupe financier est doté d'un seul analyste non policier qui effectue, aussi bien pour des magistrats que pour des enquêteurs, l'examen des flux financiers dans l'ensemble des affaires économiques complexes du canton. Dans le cadre du Budget 2017, la commission SP s'était inquiétée du fait qu'il n'existe que deux postes d'enquêteurs IT et un poste d'analyste financier et que, par conséquent, les objectifs en termes de célérité et de prise en charge des enquêtes numériques et financières en souffrent. En outre, l'action préventive auprès des utilisateurs, qui semble être le meilleur moyen actuel de limiter le nombre de victimes, ne peut être menée à bien. Dans ce sens, la commission SP avait déposé un amendement au Budget 2017 en vue de la création de deux EPT de spécialistes informatiques (enquêteurs IT) pour le renforcement de la Section financière et criminalité informatique. Cette proposition n'a pas été retenue par le Grand Conseil.

Conclusion

L'intégration croissante d'Internet et de ses applications dans notre quotidien génèrent indubitablement de nouveaux risques et un nouveau genre de criminalité auxquels la Police cantonale doit répondre quotidiennement. Il en va de même pour les affaires en matière de criminalité économique complexe, les deux domaines étant très souvent étroitement liés. Dans ce contexte, il est demandé au Conseil d'Etat, en collaboration avec le Département de la Sécurité, des Institutions et du Sport (DSIS) et la Police cantonale de rendre, dans les plus brefs délais, un rapport sur les phénomènes relevant de la cybercriminalité et de la criminalité économique ainsi que leurs conséquences.

Ce rapport devra notamment fournir les informations suivantes:

- nombre de cas signalés et nombre d'enquêtes
- évolution des cas de cybercriminalité sur les dernières années
- estimation des préjudices
- moyens actuels alloués à la prévention et à la lutte contre la cybercriminalité et la criminalité économique, en termes de ressources financières, de ressources humaines et de compétences
- moyens mis à disposition dans le cadre du concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande, étant donné que ce type de criminalité ne connaît pas de frontières.